Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Humanités, littérature et philosophie

Session 2026 • Centres étrangers • Jour 1

Code sujet **26-HLPJ1G11** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Conditions favorables à la création dans un extrait de George Sand
1 réponses • sujet p. 2–3

Exercice 2 — Création et rupture avec la société
1 réponses • sujet p. 3–3

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Exercice 1

10 points

Conditions favorables à la création dans un extrait de George Sand

Première partie : Interprétation littéraire

Question E1-Q1

Sujet p. 2, 3

> Quelles sont, selon cet extrait, les conditions favorables à la création ?

Démarche. Pour répondre, il faut relier les caractéristiques concrètes du lieu et du quotidien de George Sand aux effets qu'elles produisent sur son travail et sa disponibilité intérieure. On distinguera le cadre matériel, la solitude choisie et la rêverie nourrie par l'observation du monde. Il faut enfin tenir compte du caractère temporaire de cette retraite.

Analyse. Au début de l'extrait, la narratrice quitte sa mansarde où elle « mourai[t] de chaud » et s'installe dans un appartement en travaux (l. 1-8). Ce lieu inachevé lui apporte pourtant « une solitude complète, de l'ombrage, de l'air et de la fraîcheur » (l. 7-8). Les moyens matériels sont simples : un établi de menuisier suffit à lui servir de bureau (l. 8-9). Le calme tient aussi à la discrétion du lieu : seules deux personnes savent qu'elle s'y trouve, et elle indique ne sortir que pour voir ses enfants (l. 9-13).

À partir de la ligne 14, Sand donne à cette expérience une portée plus générale. La retraite permet de goûter un « calme absolu » et la « conquête et […] possession du temps, du silence et de nous-mêmes » (l. 14-18). La formule « prison volontaire » (l. 16) souligne que cet isolement est choisi : il ne constitue pas une contrainte, mais une manière de s'affranchir des distractions. Le « loisir assuré » et la « rêverie complète » (l. 20-22) rendent possible une disponibilité propice à la création. Les planches, les araignées, les souris et les merles deviennent les éléments d'un univers familier auquel la narratrice prête une attention minutieuse (l. 22-28).

Enfin, le retrait ne coupe pas Sand du monde. Le soir, elle descend pour « respirer et songer » (l. 29), et les plantes, les oiseaux ainsi que les bruits de la ville nourrissent ses sensations et sa réflexion (l. 29-33). Le contraste entre les bruits extérieurs et le calme dont elle jouit lui fait mieux sentir « le prix de [sa] liberté et la douceur de [son] repos » (l. 32-33). La dernière phrase confirme que cette solitude est une parenthèse : une fois son roman terminé, elle rouvre sa porte à ses amis (l. 34).

RÉPONSE À RETENIR

Dans cet extrait d'*Histoire de ma vie* (1855), George Sand raconte le retrait qu'elle s'accorde à Paris pour écrire un roman. Elle montre que la création est favorisée par un lieu où l'on peut travailler au calme, mais aussi par la disponibilité intérieure que rendent possibles le temps libre, le silence et la rêverie. Cette retraite est choisie et provisoire : elle ne signifie pas un rejet définitif de la société.

La première condition favorable à l'écriture est un espace où la narratrice peut se sentir bien et ne pas être dérangée. Elle quitte sa mansarde où elle « mourai[t] de chaud » et trouve un appartement en réparation, donnant sur un jardin fermé et abandonné (l. 1-8). Bien qu'encombré et inachevé, le lieu lui offre « une solitude complète, de l'ombrage, de l'air et de la fraîcheur » (l. 7-8). Sand souligne ainsi l'importance de conditions matérielles simples mais agréables. Le luxe n'est pas nécessaire : un établi de menuisier lui fournit un bureau « bien suffisant » (l. 8-9). Ce qui compte est de disposer d'un espace calme et adapté au travail.

Cette tranquillité est renforcée par la discrétion et l'éloignement des sollicitations ordinaires. Presque personne ne sait où se trouve la narratrice ; elle ne sort, dit-elle, que pour rendre visite à ses enfants (l. 9-13). Elle peut ainsi se réserver du temps pour son roman, sans rompre pour autant tous ses liens avec les autres.

Sand insiste ensuite sur la liberté intérieure rendue possible par cette retraite. Elle évoque les instants où les circonstances laissent place à un « calme absolu » et où l'on éprouve « la conquête et la possession du temps, du silence et de nous-mêmes » (l. 14-18). L'expression paradoxale « prison volontaire » (l. 16) montre que le retrait est librement choisi : loin de l'enfermer, il permet à la narratrice de se soustraire aux distractions. Elle goûte alors « le loisir assuré et la rêverie complète » (l. 20-22), qui favorisent le travail créateur. Elle s'approprie aussi les lieux et en observe les habitants : les planches qui lui servent de sièges, les araignées, les souris et les merles composent un univers familier (l. 22-28).

Cette solitude n'est pas stérile, car elle rend la narratrice plus attentive au monde. Le soir, elle descend non plus pour écrire, mais pour « respirer et songer » (l. 29). Les plantes qui poussent entre les pierres, les oiseaux et les bruits de la ville éveillent sa perception. Par contraste, les « bruits des voitures » et les « cris du dehors » lui font mieux sentir « le prix de [sa] liberté et la douceur de [son] repos » (l. 32-33). Le retrait et l'expérience du monde extérieur contribuent donc ensemble à sa disponibilité et à sa rêverie.

Selon cet extrait, la création est favorisée par un lieu calme, un confort matériel suffisant, de la discrétion et du temps libre. Elle demande également une disponibilité à soi et au monde, que nourrit la rêverie. Mais cette solitude demeure une parenthèse choisie : lorsque son roman est achevé, Sand « rouvre [sa] porte » à ses amis (l. 34). Elle se retire pour créer, non pour rompre définitivement avec la société.

Exercice 2

10 points

Création et rupture avec la société

Deuxième partie : Essai philosophique

Question E2-Q1

Sujet p. 3

> La création exige-t-elle nécessairement de rompre avec la société ?

Démarche. Il faut distinguer deux sens de la rupture avec la société. Elle peut être matérielle, comme le fait de s'isoler, ou intellectuelle, lorsqu'on refuse certaines normes et attentes collectives. Le mot « nécessairement » invite à se demander si l'une de ces ruptures est indispensable à toute création. On examinera d'abord comment la prise de distance peut libérer l'invention, puis pourquoi une rupture complète est impossible ou stérile, avant de préciser quelle autonomie la création requiert.

Essai philosophique. Créer, c'est faire advenir quelque chose de nouveau : une œuvre, une idée, une forme ou une manière d'agir. La création ne se réduit donc pas à reproduire ce qui existe déjà. Or la société transmet des règles, des goûts et des habitudes qui peuvent favoriser la conformité et rendre suspect ce qui paraît inhabituel. Le créateur doit-il alors rompre avec elle pour inventer ? Si une prise de distance peut protéger la liberté de création, toute création se nourrit aussi de ressources et de relations sociales. Il faut donc distinguer la rupture totale, qui couperait le créateur de tout héritage commun, de la distance critique, qui lui permet de transformer cet héritage.

I. Prendre ses distances peut libérer la création. La vie sociale transmet des normes et des attentes, mais elle peut également exercer une pression vers la conformité. Un créateur qui ne chercherait qu'à satisfaire immédiatement son public ou à respecter toutes les conventions risque de reproduire des formes déjà reconnues. Pourtant, une œuvre nouvelle peut d'abord dérouter : elle ne correspond pas nécessairement aux goûts établis ni aux habitudes de ceux qui la découvrent. Pour poursuivre une idée encore incertaine, le créateur doit parfois pouvoir ne pas dépendre de l'approbation immédiate.

Un retrait temporaire peut favoriser cette liberté. En se soustrayant aux sollicitations et aux jugements, on se donne du temps pour observer, essayer et reprendre son travail. Ce retrait n'est pas forcément un rejet des autres : il peut être une condition pratique de la concentration. De même, contester certaines normes peut permettre de faire apparaître des expériences ou des idées que ces normes laissaient de côté. La création possède alors une dimension critique : elle montre que les manières de penser et de faire qui dominent dans une société ne sont pas les seules possibles.

II. Toutefois, créer ne signifie pas se couper de toute société. Une rupture absolue est impossible, car le créateur ne part pas de rien. Il apprend une langue, acquiert des techniques et rencontre des formes élaborées avant lui. Même lorsqu'une œuvre transforme les conventions, elle leur répond : pour inventer une manière nouvelle d'écrire, de composer ou de représenter, il faut connaître des pratiques que d'autres ont rendues disponibles. La nouveauté peut contester un héritage, mais elle se construit aussi à partir de lui.

La création peut en outre être nourrie par les échanges. Une discussion apporte des objections ou des connaissances qui conduisent à modifier une idée. Dans les sciences, une recherche s'inscrit dans des travaux antérieurs et ses résultats doivent pouvoir être examinés et discutés par d'autres chercheurs. Dans les arts, les matériaux, les techniques et les formes circulent entre les personnes et les générations. Enfin, certaines créations s'adressent à un public : être lue, entendue ou regardée fait alors partie de leur projet. La société n'est donc pas seulement une force qui limite ; elle fournit aussi des ressources, des interlocuteurs et des destinataires.

III. La création demande une autonomie, non un isolement absolu. Il faut ainsi distinguer la rupture avec la société de la prise de distance à l'égard de certaines de ses exigences. Une création peut naître au cœur de la vie collective tout en refusant de reproduire les valeurs dominantes. Le créateur reçoit des langages, des savoirs et des formes, mais il ne se contente pas de les répéter : il les choisit, les transforme et peut en contester les usages. La société est à la fois le milieu dont il hérite et le monde auquel son œuvre propose une autre perspective.

Un retrait réel peut convenir à certains créateurs ou à certains moments, mais il ne constitue pas une condition universelle : selon les projets, le silence et la solitude peuvent aider, tandis que la collaboration et le dialogue peuvent être féconds. Ce qui importe est de pouvoir prendre assez de recul pour ne pas être entièrement déterminé par les attentes collectives. La rupture pertinente est donc souvent critique plutôt que totale : elle consiste à faire un usage libre de ce que la société transmet, et, si nécessaire, à en transformer les règles.

Conclusion. La création n'exige pas nécessairement de rompre avec la société au sens d'un isolement complet. Une prise de distance peut libérer l'attention et permettre de résister à la conformité, mais créer suppose aussi des langages, des savoirs, des techniques et des échanges hérités du monde commun. La condition décisive est donc une autonomie suffisante pour recevoir cet héritage sans se contenter de le reproduire.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Non, la création n'exige pas nécessairement une rupture complète avec la société. Elle peut demander une distance critique à l'égard de ses normes, mais elle s'appuie aussi sur des langages, des savoirs, des techniques et des échanges sociaux. La création suppose donc moins l'isolement qu'une autonomie permettant de transformer ce que la société transmet.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-humanites-litterature-philo-2026-centres-etranger-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.